



RFP/DDP - NRCan-5000055421

The Effect of Fuel-Efficient Driving on Crash Risk and Crash Severity in Canada
Incidence de la conduite écoénergétique sur le risque d'accident et la gravité des accidents au Canada

QUESTIONS & ANSWERS

QUESTION 1. Can you please clarify whether resumes for each person in our team have to be submitted as part of our proposal? The Bid Preparation Instructions in Part 3 of the RFP clearly refer to the evaluation criteria in Appendix 1. According to Appendix 1 it does not appear that resumes have to be included in our proposal. However, resumes are mentioned in Part 5 on page 13 of the RFP.

If the answer is that we do have to include resumes, is there a particular template we have to use?

ANSWER 1. NRCan requests that the bidder certify, through concrete examples and clear explanations, how each proposed resource meet all experience criteria. How Proponents choose to relay this information, whether it be in the form of a resume or other supporting material, shall be left to their discretion.

QUESTIONS & RÉPONSES

QUESTION 1. Pouvez-vous préciser si nous devons fournir les curriculum vitae de tous les membres de notre équipe dans le cadre de notre proposition? Dans la Partie 3 – Instructions pour la présentation des soumissions de la demande de proposition, on retrouve une référence claire aux critères d'évaluation qui figurent à l'Annexe 1. Selon l'Annexe 1, il ne semble pas que les curriculum vitae doivent être inclus dans notre proposition. Toutefois, les curriculum vitae sont mentionnés à la Partie 5, qui figure à la page 13 de la demande de propositions.

Si, en effet, nous devons inclure les curriculum vitae des membres de l'équipe, y a-t-il un modèle en particulier que nous devrions utiliser?

RÉPONSE 1. RNCan demande aux soumissionnaires de certifier, au moyen d'exemples concrets et d'explications claires, que chacune des ressources proposées satisfait à tous les critères d'expérience. La façon dont les soumissionnaires choisissent de communiquer cette information, que ce soit au moyen d'un curriculum vitae ou d'autres pièces justificatives, est laissée à leur entière discrétion.